



PRÉFET DE L'OISE

1253
REÇU LE 14 FEV. 2012

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement de dénomination sociale

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 1993 réglementant le fonctionnement de l'établissement ~~exploité~~ exploité à la Chapelle-aux-Pots par la société KELLER ;

Vu le récépissé de changement d'exploité délivré le 11 février 2000 à la société RIETER AUTOMOTIVE France ;

Vu la déclaration de changement de dénomination sociale pour l'établissement susvisé souscrite le 20 janvier 2012 par la SASU AUTONEUM France ;

DONNE RECEPISSE

à la SASU AUTONEUM France dont le siège social se trouve à Aubergenville (78416) , de sa déclaration de changement de dénomination sociale susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 1^{er} février 2012

Pour le Préfet et par délégation
pour le Directeur départemental des Territoires
et par délégation
l'adjointe au responsable
du bureau de l'environnement

Françoise BATELLIYE

DESTINATAIRES

Monsieur le directeur de la SASU AUTONEUM France
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

s/c de madame le maire de la Chapelle-aux-Pots

Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie

Monsieur l'inspecteur des installations classées
S/c de monsieur le chef de l'unité territoriale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours